

FAQ

Promotion des fédérations à partir de 2027 - Consultation « modèle global »

Situation au 11.04.2024

La rubrique "FAQ" est régulièrement complétée dans ce document et reproduite sur [esi](#).

1. Comment les catégories de comptes sont-elles déterminées ?

Des critères transparents seront utilisés à cet effet, qui doivent encore être déterminés (le montant des subventions jouera probablement un rôle décisif à cet égard). Les parties prenantes pourront donner leur avis lors de la deuxième phase de consultation. Il est prévu que la catégorie des "comptes stratégiques" soit facultative.

2. En quoi les catégories de comptes se distinguent-elles ?

En premier lieu, le degré de liberté dans l'utilisation des fonds :

- Les « Basic Accounts » ont vraisemblablement des montants de soutien peu élevés, c'est pourquoi ils ne doivent pas être liés à des domaines de soutien individuels. Un contrat de prestations de 4 ans est en vigueur.
- Les « Key Accounts » bénéficient vraisemblablement de subventions moyennes à élevées et doivent les utiliser dans le cadre de leur « domaine de promotion » respectif (c.-à-d. management, personnel sportif, mesures sportives et développement). Un contrat de prestations individualisé sur 4 ans s'applique.
- Les « Strategic Accounts » sont des « Key Accounts » qui sont invités par Swiss Olympic à une forme de collaboration plus étroite, sur la base d'un business plan et d'une convention de prestations individualisée (avec un horizon de 4+ ans). Les « Strategic Accounts » ne sont pas liés aux domaines de promotion en ce qui concerne l'utilisation des fonds.

3. Les fédérations multisports se voient-elles imposer les disciplines dans lesquelles elles doivent investir les subventions ?

Non. Les fédérations décident elles-mêmes dans quelles disciplines sportives elles souhaitent investir les fonds. A la fin d'une période de convention de prestations, chaque spécialité sportive est évaluée individuellement dans le domaine du sport de performance. Swiss Olympic fait preuve de transparence en indiquant quelle spécialité sportive a généré combien d'argent. Le sport de masse est évalué de manière globale dans les fédérations comprenant plusieurs disciplines sportives.

4. Pourquoi les subventions d'utilisation de la CISIN sont-elles explicitement mentionnées ?

Les fédérations continueront de recevoir ces fonds fédéraux avec des conditions d'utilisation strictes (dispositions d'exécution) pour les mesures d'entraînement et de compétition dans les installations de la CISIN. Cette subvention s'intègre donc bien dans le domaine d'encouragement "Mesures sportives", mais elle y est mentionnée séparément en raison de son affectation.

5. Où le sport de masse est-il représenté ?

Le sport de masse se retrouve dans les domaines d'encouragement "personnel sportif" et "mesures sportives", tant dans les conditions (concept d'encouragement du sport FTEM), dans l'évaluation (critères d'évaluation du sport de masse) que dans l'utilisation des moyens (personnel et mesures pour le sport de masse).

6. Comment fonctionne le domaine de financement "Développement" ?

Il s'agit ici de lancer ou de financer (partiellement) des projets de développement dans les domaines thématiques « ESG » (Environmental - Social - Governance), « Events » (par ex. Jeux olympiques, Legacy Home-EM, etc.) et "Sport" (par ex. inclusion, innovation, transfert de talents, etc. Les demandes de projet permettent de déclencher des fonds. Des fonds sont disponibles par thème et par cluster de comptes. Ce domaine d'encouragement crée une incitation à la collaboration. En option, les fonds de ce domaine d'encouragement pourraient être investis dans des projets supra-associatifs en faveur des fédérations (p. ex. Parc olympique suisse), au lieu d'être versés directement aux fédérations.

7. Comment l'éthique/la durabilité sont-elles intégrées ?

L'éthique et la durabilité sont des thèmes transversaux basés sur des valeurs qui ne doivent pas être placés à côté ou avant les domaines de promotion, mais qui doivent être considérés comme faisant partie de tous les domaines de promotion. En conséquence, ces thèmes sont exigés dans les conditions (par ex. via la norme sectorielle), évalués dans les évaluations (par ex. via un critère « accompagnement médical ») et intégrés dans l'utilisation des fonds (par ex. via le personnel de direction « chargé de l'éthique »). De même, le domaine d'encouragement « Développement » intégrera le thème ESG (cf. question 6).

8. Quels sont des exemples d'utilisations possibles par domaine de financement ?

- Domaine d'encouragement « Management » : par ex. salaire du directeur/directrice, salaire du responsable éthique, mesures de gouvernance, etc.
- Domaine d'encouragement "personnel sportif" : par ex. salaire du responsable du sport de performance, salaire du responsable du sport de masse, salaires des entraîneurs nationaux, etc.
- Domaine d'encouragement « Mesures sportives » : par ex. participation à des championnats internationaux, camps d'entraînement, mesures de sport de masse, etc.
- Domaine de promotion « développement » - voir question 6

9. La classification n'existe-t-elle plus dans le nouveau modèle ?

La classification, au sens de critères d'évaluation, existe toujours. Dans le futur modèle, il y aura toutefois des critères d'évaluation différents par domaine de promotion (donc en principe une classification par domaine de promotion). L'évaluation de l'éligibilité des sports de performance (c'est-à-dire la question de savoir si un sport peut être classé) existera également toujours, avec des critères probablement adaptés.

10. Quels sont les critères utilisés pour l'évaluation ?

Pour chaque domaine de promotion, des critères sont définis pour l'évaluation du champ thématique correspondant. Les critères doivent couvrir les quatre dimensions suivantes

- qualitatif (p. ex. mise en œuvre du concept de promotion, mise en œuvre de la norme sectorielle, etc.)
- quantitatifs (par ex. nombre de membres actifs, montant du budget du sport de performance, etc.)
- rétrospective (p. ex. nombre de médailles aux championnats du monde/d'Europe, grandes manifestations organisées, etc.)
- prospective (p. ex. potentiel de développement, potentiel de réussite, etc.)

être transparents et compréhensibles et, si possible, se situer dans la sphère d'influence directe des fédérations. Les critères concrets feront l'objet de la deuxième consultation en déc. 2024 / janv. 2025.

11. Comment se justifient les nouvelles pondérations des contributions (gestion, sport, développement) ?

Management : de nombreuses fédérations sportives ont aujourd'hui nettement trop peu de ressources dans la gestion de la fédération pour pouvoir répondre aux exigences croissantes -> renforcement significatif nécessaire

Sport : le sport de performance est une vitrine et a des besoins financiers importants. Des entraîneurs employés et bien formés sont essentiels. Des clubs bien organisés et le sport de masse sont la base du sport de performance -> Les contributions au sport continuent à représenter une grande partie, le sport de masse est légèrement renforcé.

Développement : pour que les fédérations sportives puissent intégrer et traiter de nouveaux développements, elles ont besoin d'un soutien individuel, ciblé et substantiel en dehors du budget de fonctionnement « normal » -> les contributions individuelles au développement doivent être augmentées.